

CONCOURS DE BATTERIE SHURE® « DRUM MASTERY 2019 »

RÈGLEMENT OFFICIEL

**AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.
CE RÈGLEMENT EST NUL LORSQU'IL EST INTERDIT PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.**

Shure est à la recherche de talents exceptionnels et souhaite voir votre meilleure prestation à la batterie. Le concours de batterie « Drum Mastery 2019 » est un concours de compétences dans lequel des batteurs indépendants sont invités à soumettre un enregistrement audiovisuel représentatif de leur style individuel et créatif (« vidéo ») dans lequel ils jouent sur une batterie acoustique (« Concours »). Pour satisfaire à l'exigence de statut de batteur indépendant, un Participant ne peut pas avoir signé de contrat avec une grande maison de disques, être distribué par l'intermédiaire d'une grande maison de disques ou d'une société affiliée, ou être représenté dans le cadre d'un contrat susceptible de limiter la capacité du Participant à participer à tout aspect du Concours ou à concéder les droits mentionnés dans le présent Règlement officiel. Au cours de la première phase du Concours, un panel de professionnels de l'industrie de la musique jugera les soumissions qualifiées ayant reçu suffisamment de votes de la part de la communauté en ligne pour déterminer un (1) Gagnant de chaque pays éligible participant au Concours (chacun de ces Gagnants étant un « Gagnant de pays »). Tous les quarante-quatre (44) Gagnants de pays seront alors inscrits sur la « Liste de présélection » qui sera publiée pour le jugement final. En outre, le vote en ligne de la communauté permettra d'identifier un (1) « Favori des fans » (la soumission recevant le plus de votes qui n'est pas un Gagnant de pays) qui sera ajouté à la Liste de présélection et inclus dans le jugement final. Les Gagnants de pays et le Favori des fans recevront des produits sélectionnés par Shure du portefeuille de produits Shure. Les quarante-cinq (45) participants qualifiés pour la Liste de présélection qui passeront à la deuxième et dernière phase du Concours seront jugés par un panel de juges/professionnels experts de l'industrie de la musique qui détermineront un (1) Gagnant du Grand prix, un (1) Gagnant du Deuxième prix et un (1) Gagnant du Troisième prix. Le Gagnant du Grand prix se rendra à Londres, en Angleterre, pour participer à un atelier d'enregistrement de batterie d'une journée avec un ingénieur du son de Shure et un atelier de batterie privé d'une journée avec un batteur professionnel. Voir la règle 7 pour des informations détaillées complètes sur les prix.

- ADMISSIBILITÉ :** Le Concours « Drum Mastery 2019 » de Shure (« Concours ») est ouvert uniquement aux batteurs indépendants (c'est-à-dire aux batteurs qui ne sont pas liés par un contrat d'enregistrement exclusif ou autrement soumis à des restrictions quant à la participation à ce Concours et l'octroi des droits exigés aux présentes) et résidant légalement **en Argentine, en Autriche, en Australie, en Belgique, au Canada, au Chili, en Chine (y compris Hong Kong), en Colombie, en Croatie, en République tchèque, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Inde, en Indonésie, en Irlande, en Italie, au Japon, en Lettonie, en Lituanie, au Luxembourg, au Mexique, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, au Pérou, aux Philippines, en Pologne, au Portugal, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, en Afrique du Sud, en Corée du Sud, en Espagne, en Suède, en Suisse, en Thaïlande, en Turquie, au Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) et aux États-Unis (chacun étant un « Pays éligible »)**, et qui sont âgés d'au moins 18 ans (et de l'âge légal de la majorité dans leur pays de résidence). La résidence légale est déterminée par les facteurs suivants : (a) pour les titulaires de passeport, le pays émetteur du passeport détenu par le participant détermine la résidence légale et, si ce dernier est titulaire de plusieurs passeports des pays précités, le pays dans lequel il a récemment légalement résidé est considéré comme sa résidence légale ; (b) pour les non-détenteurs de passeport, le pays dans lequel le participant est légalement habilité à obtenir un passeport et, si plusieurs des pays précités qualifient, le pays auprès duquel le participant obtiendra un passeport pour se rendre aux événements du Grand prix s'il en est le Gagnant. Le Concours est nul et non avenu lorsqu'il est interdit par la législation en vigueur. Le Participant ne peut pas avoir signé de contrat ou autre accord susceptible de limiter le droit d'utilisation par l'Organisateur de la vidéo présentée par le participant ou l'exercice des droits envisagés dans le présent Règlement officiel (par exemple, le Participant ne peut pas avoir signé de contrat avec une grande maison de disques, être distribué par l'intermédiaire d'une grande maison de disques ou d'une société affiliée, ou être représenté dans le cadre d'autres contrats limitatifs). Les employés de Shure Incorporated (« Organisateur ») et ses filiales dans le monde entier, leurs filiales, succursales, fournisseurs, agences de publicité et de promotion, les membres de la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs, grands-parents et enfants, quel que soit le lieu de résidence) et les personnes

qui résident dans les foyers de ceux-ci, ne sont pas éligibles. Le non-respect de l'une des conditions d'éligibilité ci-dessus entraînera la disqualification au Concours.

2. **DATES CLÉS** : Le Concours commence le 24 janvier 2019 et prend fin le 6 mai 2019. Les dates et heures de début et de fin des Événements programmés pendant la période du Concours figurent ci-dessous :

ÉVÈNEMENT	DEBUT à 00:00:01 HNEC le	FIN à 23:59:59 HNEC le
PÉRIODE D'INSCRIPTION Inscrivez-vous au Concours et soumettez votre vidéo de prestation à la batterie à l'adresse : drum-mastery.shure.com	24 janvier 2019	15 avril 2019
PÉRIODE DE VOTE DE LA COMMUNAUTÉ Les soumissions doivent recevoir 50 votes pour pouvoir être jugés par le panel de juges.	24 janvier 2019	6 mai 2019
ANNONCE DE LA LISTE DE PRÉSÉLECTION Gagnants des pays et Favori des fans	5 juin 2019	
ANNONCE DES GAGNANTS	9 juillet 2019	

Toutes les dates et les heures sont exprimées en heure normale d'Europe centrale 2019 (HNEC). L'horloge de la base de données de l'Organisateur sera l'horloge officielle de ce Concours.

3. **ORGANISATION DU CONCOURS** :

PÉRIODE D'INSCRIPTION : Créez une vidéo originale ou prenez une vidéo existante dans laquelle vous démontrez votre style individuel et créatif sans autre accompagnement musical. Ensuite, à partir du 24 janvier 2019 à 00:00:01 HNEC jusqu'au 15 avril 2019 à 23:59:59 HNEC (« Période d'inscription »), consultez drum-mastery.shure.com (« Site Web ») et suivez les instructions à l'écran pour vous inscrire au Concours. Il vous sera demandé de télécharger une image d'introduction de vidéo qui doit être incorporée sans modification au début de la vidéo de votre prestation à la batterie. Dans le cadre du processus d'inscription, vous devrez fournir une brève description de vos antécédents dans le domaine de la batterie, une photo de vous, et votre vidéo (collectivement la « Soumission »). Pendant le processus d'inscription, vous devrez aussi indiquer vos préférences en matière de microphone de batterie Shure à l'aide du configurateur de microphone de batterie du Site Web. Les réponses que vous fournissez permettront de déterminer les composants du lot de produits Shure si votre soumission est la Gagnante du Grand prix, du Deuxième prix ou du Troisième prix. Voir la règle 7 pour des informations détaillées complètes sur les prix. En outre, vous aurez la possibilité de fournir à Shure des d'informations supplémentaires sur les micros de batterie que vous utilisez actuellement. Seul vous-même, en tant que l'artiste qui se produit, devez figurer sur le formulaire d'inscription. Les Participants devront télécharger la vidéo qu'ils soumettent sur YouTube ou Vimeo ou Youku, puis envoyer le lien actif vers la vidéo qu'ils soumettent au Site Web *OU* les Participants peuvent télécharger leur vidéo directement sur le Site Web. Limité à une Soumission par personne. **Toutes les Soumissions (y compris la vidéo ou le lien) doivent être envoyées par le biais du Site Web et doivent être conformes à toutes les Directives de soumission applicables indiquées ci-dessous. Seules les Soumissions conformes aux Directives seront mises en ligne sur le Site Web et pourront être soumises au vote de la communauté.**

Directives de soumission : La détermination de la conformité au présent Règlement officiel sera effectuée à la seule discrétion de l'Organisateur/des Juges, dont les décisions sont sans appel.

- S'il soumet une vidéo par le biais d'un lien YouTube, Vimeo ou Youku, le Participant doit respecter les conditions d'utilisation de cette plateforme (Conditions d'utilisation de YouTube (<http://www.youtube.com/t/terms>) et/ou Conditions d'utilisation de Vimeo (<https://vimeo.com/terms>) et/ou Conditions de service de Youku (<http://mapp.youku.com/service/agreement2018>)) et faire en sorte que la Soumission réponde aux exigences techniques de YouTube, Vimeo ou Youku en matière de téléchargement, suivant le cas. L'Organisateur n'est pas responsable des Soumissions qui ne peuvent pas être visualisées par les juges pour une raison échappant à leur contrôle, ou qui ne peuvent pas être localisées par le biais du lien fourni par le Participant.
- La vidéo peut durer jusqu'à 5 minutes maximum. Elle peut être en couleur ou en noir et blanc.
- Seules les vidéos montrant le participant jouant de la batterie acoustique sans aucun autre musicien ni accompagnement musical seront acceptées.
- Le morceau de batterie doit être une composition originale du Participant.
- Seules les vidéos comportant une image d'introduction de vidéo de Shure (téléchargeable sur le Site Web) incorporée selon les exigences seront acceptées au Concours.
- Les vidéos téléchargées directement sur le Site Web ne seront acceptées que dans les formats suivants : MP4, 3GP, AVI, MOV, MKV, MPG, WMV et WEBM.
- Les Participants sont libres de créer une vidéo de batterie originale spécifiquement pour le Concours ou de soumettre une vidéo préalablement créée, à condition qu'elle réponde aux exigences du Règlement officiel.
- Le Participant doit être titulaire de tous les droits sur la Soumission (vidéo/musique/chanson), notamment les droits d'auteur sur la composition musicale présentée, l'enregistrement sonore, et la vidéo.
- La Soumission (vidéo de solo de batterie) ne doit constituer aucune atteinte à des droits d'auteur ou des droits de tout autre tiers, notamment relatifs à la confidentialité, la publicité, la marque commerciale, ou tout autre droit de propriété intellectuelle. L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute Soumission contenant une utilisation litigieuse de droits de tiers, y compris de droits d'auteurs ou de marques commerciales. Tout Participant dont l'œuvre comprend des noms, images, ou reproductions de tiers ou des éléments qui ne sont pas la propriété du Participant tels que, notamment, des représentations de personnes, de bâtiments, de marques commerciales ou de logos (p. ex., des logos de t-shirts), ou d'autres contenus tiers, ou dont la vidéo est filmée dans un lieu pour lequel une permission ou un permis est nécessaire, affirme avoir obtenu les permissions/autorisations juridiques appropriées pour l'utilisation en question, y compris l'utilisation par l'Organisateur de la Soumission en question et, à la demande de l'Organisateur, qu'il lui fournira les permissions/ autorisations juridiques correspondantes sous une forme jugée satisfaisante par l'Organisateur.
- La Soumission ne doit pas contenir d'éléments représentant/encourageant tout comportement ou toute activité dangereux(se) ou illicite susceptible de causer des dommages corporels à soi-même ou à autrui. Les Participants doivent veiller à ce que le lieu choisi pour leur vidéo ne présente aucun danger et soit autorisé par la loi.
- La Soumission ne doit en aucun cas dénigrer l'Organisateur ou toute personne ou organisation. La Soumission ne doit pas contenir de mots, déclarations ou contenus offensants (y compris des mots ou des symboles généralement considérés comme offensants par des personnes d'une certaine race, ethnicité, religion, orientation sexuelle, ou groupe socio-économique). La Soumission ne doit en aucun cas enfreindre les lois et réglementations fédérales, d'État ou locales applicables. Elle ne doit pas comporter de contenu illégal, et elle doit pouvoir faire l'objet d'une présentation dans un contexte public.

Le Participant déclare et garantit par sa participation (i) qu'il a obtenu tous les droits, permis et autorisations nécessaires de la part de toute personne susceptible d'avoir contribué ou participé à la création de la Soumission ; (ii) qu'il a le droit d'accepter et accepte par les présentes d'être lié par le présent Règlement officiel et d'accorder les droits mentionnés dans le présent Règlement officiel (libre de tout engagement et/ou tout droit tiers) ; (iii) que la Soumission est conforme au présent Règlement officiel, aux exigences du Site Web, et ne fait l'objet d'aucun accord tiers ; et (iv) qu'aucun consentement ni aucun permis tiers n'est requis en relation avec celle-ci, et que l'Organisateur ou ses agences ne seront tenus de payer ni d'encourir des obligations de paiement d'aucune somme à aucune personne ou entité, notamment à aucune société de gestion collective de droits d'auteur, à aucun détenteur de droits d'auteur, de droits voisins ou de droits moraux, à aucun syndicat ou guildes, ni à aucune personne les représentant, du fait de l'utilisation ou de l'exploitation des matériels de la Soumission ou des droits y afférents.

L'Organisateur/les Juges se réservent le droit de disqualifier toute Soumission qui, selon eux, est contraire à l'esprit du Concours ou constitue une violation à une affirmation ou une garantie à tout moment. Les Soumissions non conformes au présent Règlement officiel, notamment aux Directives de soumission ci-dessus, y compris toute Soumission qui mentionne, décrit ou représente l'Organisateur, le Concours, ou toute autre personne ou entité de façon négative, courra le risque d'être disqualifiée. Les Soumissions non conformes au Règlement officiel peuvent être retirées du Concours sans préavis à tout moment, à la seule discrétion de l'Organisateur et/ou de l'Administrateur.

Une fois qu'une Soumission est faite, elle est définitive et ne peut être modifiée par le Participant, sauf conformément aux instructions de l'Organisateur à des fins de conformité aux Directives de soumission. Aucun accusé de réception ne sera envoyé et aucun matériel ne sera restitué. Les informations recueillies auprès du Participant seront utilisées conformément au présent Règlement officiel uniquement.

4. **VOTE ET JUGEMENT POUR CHOISIR LES PARTICIPANTS PRÉSÉLECTIONNÉS** : La validité de toutes les Soumissions reçues pendant la Période d'inscription sera vérifiée par l'Organisateur. **Le processus d'approbation peut prendre entre 2 et 5 jours ouvrables (délai entre la fin du téléchargement et la publication effective sur le Site Web)**. Les Soumissions approuvées seront publiées sur le Site Web jusqu'au 6 mai 2019 à 23:59:59 HNEC pour permettre à la communauté de pouvoir voter (« Période de vote de la communauté »). Les votants pourront évaluer les Soumissions de façon critique et voter sur le Site Web pour la Soumission qui, selon eux, répond le mieux aux critères énoncés ci-dessous. La Soumission qui aura rassemblé le plus de votes pendant la Période de vote de la communauté (« Favori des fans ») sera présélectionnée comme « Soumission présélectionnée » et participera à la phase finale du Concours. Par ailleurs, les Soumissions (autres que le « Favori des fans ») qui auront rassemblé au moins 50 votes sur le Site Web seront ensuite jugées par l'Organisateur ou ses représentants pour déterminer les quarante-quatre (44) Gagnants de pays (un gagnant par pays participant). Tous les Gagnants de pays seront « présélectionnés » et participeront à la phase finale du Concours. Le jugement sera basé sur les critères d'importance égale suivants :

- **Compétences et techniques de jeu de la batterie** – Quel est le degré de professionnalisme du participant dans la pratique de la batterie ?
- **Créativité et style de prestation** – La créativité peut être montrée de différentes manières, par exemple le style de jeu de batterie, le caractère unique et l'individualité du participant, ou l'arrangement créatif de la batterie.
- **Impression générale de la performance** – la prestation est-elle divertissante/captivante ?

Limite d'un vote par personne/adresse de courrier électronique. En cas d'égalité à une étape quelconque du processus de jugement ou de détermination des votes, les Soumissions ex aequo seront examinées par un juge choisi par l'Organisateur qui les départagera en les évaluant selon les critères d'évaluation ci-dessus.

5. **JUGEMENT DES SOUMISSIONS PRÉSÉLECTIONNÉES POUR DÉTERMINER LES GAGNANTS DES GRAND, DEUXIÈME ET TROISIÈME PRIX** : Tous les quarante-quatre (44) Gagnants de pays et le Favori des fans seront jugés par un

panel de juges/ professionnels experts de l'industrie de la musique (sélectionnés par l'Organisateur), sur la base des critères ci-dessus pour déterminer un Gagnant du Grand prix, un Gagnant du Deuxième prix, et un Gagnant du Troisième prix. La Soumission au score le plus élevé sur cette base sera notifiée et, sous réserve de la vérification de l'admissibilité et de l'acceptation du prix (tel que décrites ci-dessous), sera déclarée Gagnante du Grand prix. Les deux Soumissions ayant les deuxième et troisième scores les plus élevés sur cette base seront déclarées Gagnantes des Deuxième et Troisième prix, respectivement, sous réserve de vérification de l'admissibilité. En cas d'égalité, les Soumissions concernées seront examinées par un juge choisi par l'Organisateur qui les départagera en les évaluant selon les critères d'évaluation ci-dessus.

Par leur participation au Concours, chaque Participant affirme et garantit que (i) la Soumission présentée est conforme au présent Règlement officiel, (ii) le Participant détient tous les droits sur la vidéo et les matériels soumis, et (iii) aucune partie d'une Soumission ne viole, n'enfreint ni ne contrevient autrement tout droit d'auteur, marque déposée, ou tout autre droit tiers. Shure se réserve le droit de contacter tous les Participants concernant le Concours et de demander des informations supplémentaires pour confirmer le respect du Règlement officiel.

6. **VÉRIFICATION ET NOTIFICATION DES GAGNANTS (pour les gagnants des Grand, Deuxième et Troisième prix, les Gagnants de pays et le Favori des fans) :** Un Participant n'est considéré comme gagnant d'aucun prix, même si la notification de victoire en fait état, tant que (i) l'admissibilité du Participant n'a pas été vérifiée, (ii) toutes les exigences imposées par l'Organisateur afin de pouvoir réclamer un prix n'ont pas été satisfaites et (iii) le Participant n'a pas été informé que le processus d'acceptation et de vérification est terminé. Tous les Gagnants potentiels seront informés avant l'annonce publique par un message envoyé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de l'inscription. Des efforts raisonnables seront entrepris afin de contacter les Gagnants potentiels. Chaque Gagnant potentiel du Grand, Deuxième ou Troisième prix devra (i) signer et renvoyer un affidavit d'éligibilité/une décharge de responsabilité/un formulaire d'acceptation de prix et, dans la mesure permise par la loi, une autorisation en matière de publicité pour pouvoir recevoir un prix (collectivement les « Documents »). Il est possible que les Gagnants potentiels du Grand, Deuxième et Troisième prix doivent également signer des documents supplémentaires en ce qui concerne l'utilisation de la Soumission, à la seule discrétion de l'Organisateur. Le Gagnant potentiel du Grand prix doit certifier qu'il possède tous les titres de voyage requis (p. ex., une pièce d'identité avec photo émise par une autorité gouvernementale en cours de validité pour les personnes résidant au Royaume-Uni [et, le cas échéant, un visa]) afin de pouvoir recevoir le Grand prix, et devra remplir une autorisation pour le voyage et un questionnaire de voyage. Les Documents remplis doivent être renvoyés dans les 5 jours (y compris le samedi, le dimanche et les jours fériés) suivant la tentative de notification. Le non-respect dans ce délai peut entraîner la disqualification, auquel cas un autre Gagnant sera identifié, si le temps le permet. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les antécédents du Gagnant du Grand prix potentiel ; la remise du Grand prix au Gagnant potentiel est assujettie à sa coopération avec l'Organisateur, et à ses réponses aux formulaires d'autorisation correspondants. Toute fausse déclaration d'un Gagnant potentiel en relation avec le Concours entraînera sa disqualification automatique. Si un Gagnant potentiel ne peut pas être contacté via l'adresse de courrier électronique/le numéro de téléphone fourni au moment de l'inscription, ou si toute notification/Document est retourné comme non délivrable, ou si un Gagnant potentiel est jugé inéligible ou ne respecte pas le présent Règlement officiel, la Soumission potentiellement gagnante peut être disqualifiée et le participant à la Soumission ayant le meilleur score suivant sera notifié, si le temps le permet, à la seule discrétion de l'Organisateur. Les Gagnants de pays vérifiés et le Favori des fans seront annoncés sur drum-mastery.shure.com le 5 juin 2019 ou aux alentours de cette date, ou après confirmation de leur admissibilité. Les Gagnants des Deuxième et Troisième prix seront annoncés sur drum-mastery.shure.com le 9 juillet 2019 ou aux alentours de cette date.

7. **PRIX ET VALEURS AU DÉTAIL APPROXIMATIVES (« VDA »)/PRIX DE VENTE CONSEILLÉ (« PVC ») :**

Prix pour les participants présélectionnés (45) – Chaque Gagnant de pays et le Favori des fans recevra un kit vidéo MV88+ de Shure d'une valeur d'environ 200 USD (PVC) et une paire d'écouteurs Bluetooth Shure SE215 Sound

Isolating™ d'une valeur d'environ 149 USD (PVC). Consultez les sites Web locaux de Shure pour vous renseigner sur les PVC dans les pays participants.

Grand prix (1) – Le Gagnant du Grand prix recevra un voyage de 5 jours et 4 nuits à Londres, en Angleterre, entre juillet et septembre 2019. Les dates exactes du voyage seront établies par l'Organisateur à sa seule discrétion. Le voyage comprend le transport aller-retour en classe économique pour le Gagnant à partir d'un grand aéroport près de la résidence du Gagnant jusqu'à Londres, l'hébergement et les repas pour 4 nuits, le transport terrestre de/vers l'aéroport/hôtel à Londres, une session d'enregistrement avec un ingénieur du son de Shure d'une journée, et un atelier de batterie privé d'une journée aux Metropolis Studios. Si un Gagnant du Grand prix vit dans un rayon de 320 km (200 miles) de Londres, un transport terrestre peut être fourni au lieu du transport aérien. La valeur au détail approximative associée au temps en studio aux Metropolis Studios est de 7 000 USD. Le batteur gagnant recevra également un lot de produits Shure d'une valeur d'environ 5 000 USD. Le lot de produits est limité à des microphones de batterie et des casques d'écoute/écouteurs professionnels Shure en fonction du choix de produits du gagnant au moment de l'inscription. Le Gagnant du Grand prix est entièrement responsable de toutes les autres dépenses, notamment les frais de bagages, les titres de voyage, l'assurance voyage, les faux frais et les frais personnels, les pourboires, et toute autre dépense non spécifiée dans le présent Règlement officiel. L'Organisateur n'est nullement responsable en cas de documents de voyage perdus, volés ou abîmés. Le Gagnant du Grand prix doit être en possession des titres de voyage requis (p. ex., pièce d'identité avec photo émise par un organisme gouvernemental, passeport, visa, etc.) avant le voyage. Le prix peut ne pas être octroyé si : (a) les titres de voyage appropriés pour toute partie du voyage ne sont pas obtenus pour quelque raison que ce soit dans le délai requis par l'Organisateur, ou (b) s'il survient des complications liées à l'immigration ou aux titres de voyage ou d'autres événements de sorte que le Gagnant du Grand prix ne sera pas en mesure de participer à des activités constituant le prix, de se rendre à la destination indiquée ou d'en partir. Dans ce dernier cas, le Gagnant du Grand prix sera entièrement responsable de l'organisation et du paiement du voyage de retour à son point d'origine. Le Gagnant du Grand prix est exclusivement responsable de la détermination et du respect de toutes les procédures et restrictions de voyage international/domestique. Les conditions du voyage peuvent varier en fonction des disponibilités et relèvent de la seule discrétion de l'organisateur. Le gagnant pourra consulter les conditions générales complètes du voyage dans la notification qui lui sera envoyée. Le voyage devra être effectué via l'agent de l'Organisateur et sur la ligne aérienne choisie par l'organisateur, en fonction des disponibilités. Des restrictions de voyage peuvent s'appliquer. Si le Gagnant du Grand prix n'est pas en mesure de participer au Voyage après sa réservation pour une raison quelconque, aucune compensation ou substitution ne sera offerte en remplacement et l'Organisateur n'aura aucune obligation envers le Gagnant du Grand prix en question, et cette portion du prix sera révoquée et annulée. La valeur de détail approximative de la partie voyage du Grand prix commence à 3 500 USD. La valeur totale approximative du Grand prix est de 15 500 USD. Sa valeur effective peut varier en fonction des fluctuations du prix du billet d'avion, des tarifs de l'hôtel, et de l'itinéraire entre le point de départ et la destination.

Deuxième prix (1) – Le Gagnant du Deuxième prix recevra un lot de produits Shure d'une valeur d'environ 3 000 USD. Les composantes du lot seront personnalisées pour le batteur gagnant à la discrétion de Shure, et comprendront des microphones de batterie pour différents instruments de batterie ainsi que des casques d'écoute ou des écouteurs professionnels.

Troisième prix (1) – Le Gagnant du Troisième prix recevra un lot de produits Shure d'une valeur d'environ 1 000 USD. Les composantes du lot seront personnalisées pour le batteur gagnant à la discrétion de Shure, et comprendront des microphones de batterie pour différents instruments de batterie ainsi que des casques d'écoute ou des écouteurs professionnels.

POUR TOUS LES PRIX : Les valeurs de tous les prix se basent sur le dollar américain (USD) et les taux de change se baseront sur les valeurs susmentionnées. Les prix ne peuvent pas être transférés, cédés, ni échangés contre une somme d'argent, hormis à la seule discrétion de l'Organisateur, auquel cas un prix de valeur équivalente ou supérieure sera remis. En cas de restriction à l'acceptation d'un prix dans le pays du Gagnant, un autre prix peut être offert. Toutes les obligations fiscales fédérales, d'État, locales, provinciales et autres (y compris les impôts sur

le revenu et les retenues fiscales à la source), et tous les autres frais et dépenses associés à l'acceptation et à l'utilisation des prix non spécifiés aux présentes, sont la responsabilité exclusive des Gagnants. Un formulaire 1099 correspondant à la valeur effective du prix sera fourni aux Gagnants de prix d'une valeur d'au moins 600 USD qui sont des résidents légaux des États-Unis. Les prix en marchandises seront attribués dans les 6 à 8 semaines suivant la confirmation, à moins d'avis contraire. Les détails de tout prix non spécifiés aux présentes sont à la seule discrétion de l'Organisateur et les conditions générales complètes des prix seront divulguées au Gagnant au moment de l'attribution du prix. Les prix seront remis « en l'état », sans aucune garantie implicite ou explicite hormis la garantie limitée du fabricant, le cas échéant, et se composeront uniquement de l'article expressément indiqué. Les garanties concernant les prix (le cas échéant) sont soumises aux conditions du fabricant, et les Gagnants conviennent de ne s'adresser qu'au fabricant pour cette garantie. L'Organisateur ne sera aucunement tenu pour responsable dans le cas où une partie d'un prix n'est pas disponible suite à un événement hors de son contrôle. La valeur au détail approximative des prix mentionnés dans les présentes se base sur la juste valeur marchande au moment de l'impression du Règlement officiel. Les Gagnants n'ont droit à aucune différence entre la VDA/le PVC indiqués dans le présent document et la valeur réelle du prix au moment de son attribution.

8. **GÉNÉRALITÉS** : Toutes les lois et tous les règlements fédéraux, d'État, provinciaux et locaux s'appliquent. Si un Participant soumet plus que le nombre de Soumissions autorisé indiqué et/ou si l'Organisateur soupçonne qu'un Participant a tenté de faire des Soumissions supplémentaires ou d'exprimer plus que le nombre autorisé de votes en utilisant plusieurs adresses de courrier électronique, inscriptions, identités ou toute autre méthode, toutes les Soumissions du Participant et/ou tous les votes exprimés par le votant en question peuvent être déclarés nuls et non avenus. Toutes les informations, inscriptions et tous les Projets soumis sont sujets à vérification. Le prix ne sera pas attribué pour une Soumission si cette dernière est jugée nulle et non avenue pour une raison quelconque, notamment si elle n'est pas vérifiée ou non reconnue comme valide et conforme au Règlement officiel. L'Organisateur peut céder, déléguer, sous-traiter ou transférer l'un de ses droits ou obligations en vertu des présentes et peut autoriser l'une de ses sociétés affiliées directes ou indirectes à exercer le rôle d'agent de l'Organisateur aux fins du présent contrat, y compris les obligations liées aux prix.
9. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Les Participants assument l'entière responsabilité en cas de blessures corporelles ou de dommages causés ou censément causés lors de la participation au présent Concours ou de l'utilisation ou du retrait d'un quelconque prix. Shure Incorporated et ses filiales dans le monde, leurs sociétés affiliées, succursales, agences de promotion, les fournisseurs des prix et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et ayants droit respectifs, ainsi que Metropolis London Music Ltd, YouTube, Vimeo et Youku (collectivement les « Parties exonérées ») ne pourront être tenus responsables en cas de toute réclamation découlant de la participation au présent Concours (y compris tout préjudice causé ou prétendument causé pendant le tournage de la vidéo), ou de l'acceptation ou de l'utilisation de tout prix. L'envoi de la Soumission constitue la permission d'utiliser ladite Soumission du Participant et les noms et/ou reproductions de celui-ci à des fins commerciales sans autre avis et sans rémunération, sauf si la loi l'interdit. L'Organisateur, ses sociétés affiliées, succursales, fournisseurs, agences de publicité et de promotion ne seront pas responsables des documents promotionnels ou des autres matériels liés aux Concours qui pourraient être illisibles, abîmés, altérés, falsifiés, reproduits ou trafiqués de quelque façon que ce soit, ni des erreurs d'impression, typographiques, techniques, mécaniques ou autres, ni d'erreur dans la détermination, la notification ou l'annonce d'un prix. En aucun cas l'Organisateur ne sera tenu d'octroyer davantage de prix que le nombre de prix disponibles stipulé dans le présent Règlement officiel. Les Participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et par les décisions des juges, qui sont irrévocables. Par sa participation, le Participant dégage l'Organisateur de toute responsabilité découlant de l'utilisation ou de la divulgation d'une Soumission conformément au présent Règlement officiel. L'Organisateur n'accepte aucune responsabilité pour la publication ou toute autre utilisation de toute Soumission, y compris toute vidéo/musique/composition.

PAR SA PARTICIPATION AU CONCOURS, LE PARTICIPANT CONVIENT QUE, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE : (1) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU CONCOURS OU EN RELATION AVEC LE CONCOURS, OU TOUT PRIX DÉCERNÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À

UNE FORME D'ACTION COLLECTIVE ; (2) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, JUGEMENTS ET PRIX SERONT LIMITÉS AUX FRAIS COURANTS TIERS EFFECTIFS ENCOURUS (LE CAS ÉCHÉANT) À HAUTEUR DE MILLE DOLLARS US (1 000,00 USD) MAXIMUM, MAIS LES HONORAIRES D'AVOCATS NE SERONT EN AUCUN CAS REMBOURSÉS OU RECOUVRABLES ; (3) AUCUN PARTICIPANT NE PEUT ÊTRE AUTORISÉ À OBTENIR UNE INDÉMNITÉ POUR, ET, PAR LA PRÉSENTE, EXCLUT EXPRESSÉMENT ET EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE, TOUT DROIT À REQUÉRIR DES, DOMMAGES PUNITIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU SPÉCIAUX, DES PERTES DE BÉNÉFICES ET/OU TOUT DOMMAGE AUTRE QUE LES DÉPENSES COURANTES EFFECTIVES À HAUTEUR DE MILLE DOLLARS US (1 000,00 USD) ; ET/OU TOUT DROIT DE MULTIPLICATION OU D'AUTRE AUGMENTATION DES DOMMAGES ; ET (4) LES RECOURS DES PARTICIPANTS SONT LIMITÉS À UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS (LE CAS ÉCHÉANT) ET LE PARTICIPANT RENONCE IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE REQUÉRIR UN REDRESSEMENT PAR INJONCTION OU EN ÉQUITÉ. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ.

Pour les résidents de l'UE uniquement :

- (i) L'Organisateur assumera l'entière responsabilité de toute négligence grave et intentionnelle, ainsi que des dommages causés par une atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle, ou à la santé du fait de l'Organisateur.
- (ii) En cas de négligence légère, l'Organisateur est responsable uniquement en cas de violation d'une obligation contractuelle matérielle (« obligation cardinale »). Au sens de cette disposition, une obligation cardinale est une obligation dont l'exécution rend possible l'application du présent contrat et sur laquelle le partenaire contractuel peut donc généralement s'appuyer.
- (iii) Dans un cas associé à la Clause, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable d'un manque de succès commercial, perte de profits, dommages imprévisibles, ou dommages indirects.
- (iv) La responsabilité dans le cadre des Clauses ci-dessus sera limitée aux dommages types et prévisibles ; le montant de l'obligation correspondante ne doit toutefois pas dépasser 10 000 €.
- (v) La limitation de responsabilité s'applique avec les adaptations nécessaires au bénéfice des employés, des agents et des agents délégués de l'Organisateur.
- (vi) Toute responsabilité potentielle de l'Organisateur à l'égard des garanties et des réclamations fondée sur la loi relative à la responsabilité des produits ne doit pas être affectée.

10. **PROPRIÉTÉ DE LA SOUMISSION/OCTROI DE DROITS :** La production et la présentation des Soumissions et de matériels en relation avec ce Concours se font aux propres risques des Participants et sans rémunération. Les Participants accordent un droit d'utilisation illimité (aucun téléchargement autorisé pour le public) des Soumissions et matériels remis à l'Organisateur sur les sites Web de l'Organisateur et les sites des réseaux sociaux utilisés par Shure et ses mandataires. Le Participant conservera la propriété de ses Soumissions et matériels, cependant, dans le cadre de la participation au Concours, Shure s'engage à ne pas utiliser l'enregistrement vidéo au-delà de ce qui est jugé nécessaire en relation avec ce Concours ou des concours à venir, et la promotion de ceux-ci, à moins que le Participant ne signe un contrat d'utilisation accordant des droits d'utilisation supplémentaires à Shure. L'Organisateur peut présenter la Soumission sélectionnée sur le Site Web ou d'autres supports, actuellement connus ou mis au point ultérieurement, au moment de son choix, dans le monde entier, à sa discrétion. Sous réserve des lois applicables, vous renoncez à tout droit lié à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, out tout autre droit pouvant s'opposer à ou limiter l'utilisation ou la divulgation par l'Organisateur de votre Soumission et des matériels ou informations y afférents. Shure Incorporated sera propriétaire de la participation du Gagnant du Grand prix à toutes les photographies, enregistrements audio ou vidéo, ateliers, prestations, ou autres événements associés au voyage offert dans le cadre du Grand prix, et Shure Incorporated pourra exploiter, réviser, modifier et distribuer les enregistrements, les photographies et tous les éléments de la participation en question, notamment les noms et les représentations des personnes, des lieux et des contenus qui y figurent, sur tout support connu actuellement ou conçu par la suite, quelle qu'en soit la langue, partout dans le monde, à perpétuité et de quelque manière que ce soit, à des fins commerciales, publicitaires, promotionnelles ou autres, sans autre examen, notification, approbation, considération ou rémunération aux Gagnants du Grand prix ou à toute tierce partie.

11. **AVIS : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE DE NUIRE DÉLIBÉRÉMENT AU SITE WEB OU DE COMPROMETTRE L'ORGANISATION LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DU DROIT CRIMINEL ET CIVIL ET, EN CAS DE TOUTE TENTATIVE DE LA SORTE, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DE LA PART DE CETTE PERSONNE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.** L'Organisateur ne sera pas responsable du courrier postal, des messages électroniques ou autres communications perdus, en retard, endommagés, mal acheminés, ou abîmés, ou de tout problème technique, des transmissions de données/téléphoniques erronées, perdues, brouillées, incomplètes, incorrectes ou mal transcrites, des annonces incorrectes de toute nature, des défaillances logicielles ou matérielles techniques de toute nature, y compris de tout préjudice ou de tout dommage à l'ordinateur/l'appareil mobile de toute personne en relation avec ou résultant de la participation ou de l'utilisation de tout matériel en relation avec ce Concours. L'Organisateur n'est pas responsable des dysfonctionnements ou défaillances des systèmes de réseau, des connexions de service indisponibles, de connectivité perdue, incomplète ou défectueuse, des défaillances des fournisseurs de service, des sites de réseaux sociaux, ou de toute combinaison de ces facteurs, qui seraient susceptibles de limiter la capacité d'une personne à participer à ce Concours. Une preuve d'envoi ne sera pas considérée comme une preuve de réception par l'Organisateur. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité eu égard aux messages électroniques non distribuables, en particulier résultant de la filtration du service Internet ou du réseau de télécommunication sans fil d'un utilisateur. L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le Concours si ce dernier ne peut avoir lieu comme prévu pour une raison ou un événement ne dépendant pas de sa volonté (ci-après un « Cas de force majeure »), y compris, sans s'y limiter, en cas de fraude ou de problème technique entraînant la destruction de l'intégrité du Concours, ou si un virus informatique, bogue ou autre problème technique altère l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du Concours tel que déterminé par l'Organisateur et/ou par l'organisation indépendante chargée de l'évaluation, à leur seule discrétion. En cas d'annulation du Concours, les Soumissions éligibles avant la survenance d'une telle action pourront être jugés sur la base des critères de jugement en vue de l'attribution des prix. Toute utilisation de méthodes de participation robotiques, automatiques, programmées ou similaires annulera toutes les Soumissions et les votes en question. L'Organisateur et/ou les juges se réservent le droit d'interdire la participation d'une personne en cas de soupçon de fraude ou de falsification, ou en cas de non-respect d'une exigence de participation telle qu'énoncée aux présentes ou de toute disposition du présent Règlement officiel.
12. **DROIT/COMPÉTENCE APPLICABLE :** Sauf disposition contraire des lois pertinentes au domicile du Participant, tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et obligations des participants ou de l'Organisateur en relation avec le Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de l'Illinois, aux États-Unis. Les réclamations ne peuvent pas être résolues en ayant recours à une quelconque forme d'action collective. Les Participants acceptent par les présentes que tous les litiges, recours, causes d'action ou controverses (« Réclamations ») découlant de ou en relation avec ce Concours soient résolus par arbitrage en vertu de cette disposition à Chicago, dans l'Illinois, conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association. Ledit arbitrage devra être conduit par un jury composé de trois arbitres et toutes les procédures seront conduites en langue anglaise. Lors de toute procédure d'arbitrage de cette nature, les arbitres devront adopter et appliquer les dispositions des règles fédérales de procédure civile (Federal Rules of Civil Procedure) relatives à la découverte, de sorte que chaque partie puisse autoriser et obtenir la découverte de toute question non privilégiée relevant de l'objet impliqué dans l'arbitrage avec la même portée que si cet arbitrage était mené par une action civile en instance dans un tribunal de district des États-Unis. Le jugement sur toute sentence arbitrale peut être rendu et mis en application auprès de tout tribunal compétent. **NULLE PARTIE N'EST HABILITÉE À CONTESTER CETTE REVENDICATION DEVANT UNE COUR NI D'INTENTER UN PROCÈS DEVANT UN TRIBUNAL AU TITRE DE CETTE REVENDICATION. DE PLUS, NI L'ORGANISATEUR NI LE PARTICIPANT NE SERONT HABILITÉS À PARTICIPER EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS AU NOM DU GRAND PUBLIC OU DE TOUTES AUTRES PERSONNES SE TROUVANT DANS LA MÊME SITUATION, OU EN TANT QUE MEMBRES D'UNE CATÉGORIE DE PLAIGNANTS EU ÉGARD À TOUTE RÉCLAMATION SOUMISE À ARBITRAGE. À L'EXCEPTION DES CAS STIPULÉS CI-DESSOUS, LA DÉCISION D'ARBITRAGE SERA DÉFINITIVE ET EXÉCUTOIRE. IL EST À NOTER QUE LES AUTRES DROITS DONT DISPOSERAIT LE PARTICIPANT S'IL INTENTAIT UNE ACTION EN JUSTICE SONT ÉGALEMENT SUSCEPTIBLES NE PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS UNE PROCÉDURE**

D'ARBITRAGE. L'autorité de l'arbitre en ce qui concerne le règlement des litiges est limitée aux contentieux entre l'Organisateur et le Participant uniquement, et le pouvoir de l'arbitre en matière de sentence arbitrale est limité aux décisions en faveur ou défaveur de l'Organisateur et du Participant uniquement. En outre, les réclamations exprimées par l'une des parties à l'encontre de l'autre partie ne pourront en aucun cas être jointes ou consolidées par voie arbitrale conjointement aux Réclamations formulées par ou à l'encontre de tout tiers, sauf par accord écrit entre l'ensemble des parties. Aucune sentence ou décision arbitrale n'aura d'effet de forclusion à l'égard des problèmes ou réclamations en lien avec tout litige visant une personne non désignée comme partie dans le cadre de l'arbitrage.

13. **REMARQUES SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTS PAYS** : Si l'une des dispositions de ce règlement est déclarée non valide par les lois, règles ou réglementations d'un pays donné, elle ne sera appliquée que dans la mesure permise. En plus des déclarations de responsabilité fiscale dans le présent Règlement officiel, les Gagnants du Concours sont tenus de respecter les obligations de déclarations de revenus et, le cas échéant, de paiement des impôts dus en vertu des lois, règles et réglementations du pays de résidence du Gagnant. En participant au Concours, les Participants acceptent et conviennent expressément que pour tout ce qui concerne l'interprétation, l'exécution et l'application du présent Règlement officiel, chacun d'entre eux se soumet expressément aux lois des États-Unis d'Amérique et au ressort des tribunaux compétents du comté de Cook, dans l'État de l'Illinois, aux États-Unis d'Amérique, et renoncent expressément à toute autre compétence qu'ils pourraient invoquer en vertu de leur domicile actuel ou futur, ou en vertu de tout autre fondement.

14. **DONNÉES PERSONNELLES** : Il vous sera demandé de fournir des données personnelles sur notre Site Web. Les données personnelles seront archivées et traitées conformément aux exigences du Concours. Shure garantit que vos informations resteront confidentielles conformément aux règles de protection des données dans le cadre des exigences applicables de la législation de l'UE sur la protection des données (Directives 95/46/CE et EU-GDPR, respectivement). Les données des Participants seront stockées sur Backstage Pro à des fins de traitement de soumissions et ne seront communiquées à aucune tierce partie, à l'exception de Shure, de ses filiales ou de ses distributeurs. Les informations relatives aux Soumissions seront stockées sur Backstage Pro. Veuillez adresser toutes vos questions à info@shure-drum-mastery.com.

Pour participer au Concours, le Participant potentiel doit ouvrir un compte de membre. Pour voter, le votant potentiel doit fournir une adresse de courrier électronique. L'exploitant (Shure) est en droit, aux fins de la mise en œuvre du Concours selon son Règlement officiel, de collecter, traiter (p. ex., modifier, sauvegarder pour traitement ultérieur, combiner avec d'autres enregistrements de données et archiver) et utiliser les données personnelles et le profil du Participant (texte et images) jusqu'à ce que le consentement soit révoqué.

Les données sont stockées et traitées par le partenaire technologique de l'exploitant Leitmotiv Online Medien GmbH & Co. KG, Hafenstrasse 86, 68159 Mannheim. Le serveur se trouve en Allemagne. Après la fin du Concours, les comptes de membres et les données personnelles associées seront automatiquement supprimés. Une résiliation prématurée du compte du membre, que l'utilisateur peut effectuer dans la section de connexion du site du Concours à tout moment, entraîne également la suppression complète des données et, par conséquent, l'exclusion du Concours.

Vos informations personnelles seront utilisées conformément à la [Politique de confidentialité](#) de Shure Incorporated et tel qu'autrement indiqué dans le présent Règlement officiel aux fins de l'administration de ce Concours. Vous acceptez expressément, personnellement et par l'intermédiaire d'un parent ou tuteur, que vos données personnelles soient utilisées à ces fins. L'organisateur ne vendra, ne partagera et ne divulguera aucune information recueillie de quelque manière que ce soit à des tiers autres que les parties impliquées dans l'accomplissement des fins mentionnées ci-dessus, à moins que vous n'ayez auparavant expressément consenti à recevoir des informations supplémentaires de la part de l'organisateur ou d'un tiers.

15. **LISTE DES GAGNANTS** : Tous les Gagnants (Gagnants de pays, Favori des fans et les Gagnants du Concours) seront annoncés sur drum-mastery.shure.com. Les Gagnants des pays et le Favori des fans seront annoncés le 5 juin 2019 ou aux alentours de cette date, ou après que les Gagnants ont été identifiés et les vérifications applicables effectuées. Les Gagnants du Concours seront annoncés le 9 juillet 2019 ou aux alentours de cette date, ou après que les Gagnants du Concours ont été identifiés et les vérifications applicables effectuées.
16. **EXCLUSION DE TOUTE PROCÉDURE LÉGALE : Pour les résidents d'Allemagne uniquement** : Tout recours aux tribunaux est exclu [●● Traduction en allemand : Der Rechtsweg ist ausgeschlossen ●●].
17. **DISPOSITIONS DIVERSES** : En cas de conflit entre la version anglaise du présent Règlement officiel et toute traduction, la version anglaise prévaudra. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes n'affectera en aucune manière la validité et l'applicabilité de toute autre disposition du présent Règlement officiel.

Organisateur : Shure Incorporated, 5800 West Touhy Avenue, Niles, IL 60714-4608.

Administrateur : Marden-Kane, Inc., 575 Underhill Blvd., Suite 222, Syosset, NY 11791-3416.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : La responsabilité du contenu des liens externes (vers des pages Web tierces) relève uniquement des exploitants desdites pages. Aucune violation ne nous est apparue au moment de l'établissement des liens. En cas d'infraction à la loi, nous supprimerons immédiatement le lien en question.

GOOGLE ANALYTICS - Nous utilisons un outil appelé « Google Analytics » pour recueillir des informations sur l'utilisation de ce site. Google Analytics recueille des informations telles que la fréquence à laquelle les utilisateurs consultent ce site, les pages qu'ils visitent, et les autres sites qu'ils ont consultés avant d'accéder à ce site. Nous n'utilisons les informations que nous recevons de Google Analytics que pour améliorer ce site. Google Analytics ne collecte que l'adresse IP qui vous est attribuée à la date de votre visite sur ce site, et non pas votre nom ou d'autres informations d'identification. Nous ne combinons pas les informations collectées par le biais de l'utilisation de Google Analytics avec des informations personnelles indétectables. Bien que Google Analytics installe un cookie permanent sur votre navigateur Web pour vous identifier en tant qu'utilisateur unique la prochaine fois que vous visiterez ce site, le cookie ne peut être utilisé que par Google. La capacité de Google à utiliser et à partager les informations collectées par Google Analytics à propos de vos visites sur ce site est limitée par les conditions d'utilisation de Google Analytics et la politique de confidentialité de Google. Vous pouvez refuser la collecte d'informations par Google Analytics ici : <https://tools.google.com/dlpage/gaoptout/>.

YouTube est une marque déposée de YouTube, LLC. Vimeo est une marque commerciale déposée de Vimeo, Inc. D'autres marques peuvent être des marques commerciales ou des marques commerciales de leurs propriétaires respectifs. Cette promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par ou en association avec YouTube, Vimeo ou Youku. Les Participants comprennent que vous fournissez vos informations à l'Organisateur, et non pas à YouTube, Vimeo ou Youku. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation concernant le Concours doit être adressé(e) à l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus, et non pas à YouTube, Vimeo ou Youku.

Metropolis Studios est une marque commerciale déposée de Metropolis London Music Ltd et est utilisée sous licence. Cette promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par ou en association avec Metropolis Studios. Les Participants comprennent que vous fournissez vos informations et vos matériels à l'Organisateur, et non pas à Metropolis Studios. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation concernant le Concours doit être adressé(e) à l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus, et non pas à Metropolis Studios.

Avis de droits d'auteur : La promotion et tous les matériels d'accompagnement sont couverts par des droits d'auteur ©2018 Shure Incorporated. Tous droits réservés.